

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2019

Le 02 avril 2019 les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19h 30 dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.8 du Code général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2019

Etaient présents :

**M. Michel EPRINCHARD, Maire,
Mme Marie Joseph RIVAUD, Mme Isabelle BOUCHEREAU, M. Hervé ARDOUIN (arrivé à 20h), M. Eric LIAUD, adjoints.
Mme Marie-Hélène PROU, Mme Catherine LAMOTHE, Mme Andrée BERNARD, M. Mathieu HERISSE, Mme Sabrina RINALDI, M. Philippe CLISSON, Mme Anna-Maria SALLES, conseillers municipaux.**

Etaient excusés :

**M. Jean-Luc BERNET (pouvoir à M. Mathieu HERISSE)
Mme Lise BAILLY (pouvoir à Michel EPRINCHARD).**

Etaient absents : M. Patrice PORCHERON. M. BABIN Eric, M. Jean-Marie GAGNAIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers votants : 14

Secrétaire de séance : Mme RIVAUD Marie Joseph.

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 26 février 2019.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire suivant :

- Une facture d'investissement.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal présents et représentés acceptent ledit point complémentaire.

Préalablement à la séance du Conseil Municipal, Monsieur EPRINCHARD informe les membres du Conseil Municipal de la démission de :

- 1) Monsieur Eric BABIN, en qualité d'adjoint et de conseiller,
- 2) Monsieur Jean-Marie GAGNAIRE, en qualité de conseiller municipal.

A compter de ce jour, les membres du conseil municipal en exercice sont au nombre de quinze (15).

COMITE SYNDICAL DU SIEDS

Monsieur Eric BABIN, adjoint démissionnaire, était délégué suppléant au SIEDS, M. EPRINCHARD informe les

membres qu'il doit être remplacé. Madame Andrée BERNARD propose de pourvoir à ce remplacement, M. Le Maire et l'ensemble des conseillers présents et représentés acceptent sa proposition.

LOGEMENTS DE L'ECOLE MATERNELLE

Les membres du conseil municipal présents ou représentés autorisent Monsieur EPRINCHARD à signer la convention avec la communauté de communes Mellois en Poitou, concernant la mise à disposition, par la commune de Sauzé-Vaussais, du studio et du logement F4 situés à l'étage de l'école maternelle, lesdites classes étant elles-mêmes mises à disposition de ladite communauté dans le cadre de sa compétence « École ».

PROPOSITION DE FORMATION

Monsieur EPRINCHARD propose aux élus un stage de formation « poids lourds » pour un agent technique qui utilisera la nacelle. Un devis a été établi par la société PLAZER, pour un montant de 2.328 € TTC.

Les conseillers acceptent à l'unanimité, la proposition de formation et son coût, avec engagement par l'agent de maintenir son emploi auprès de la collectivité, pendant au moins trois ans.

LEGS

Il est rappelé au Conseil, par M. EPRINCHARD, que la commune bénéficie du legs de Mme ROGARD, concernant une parcelle de bois sur Sauzé-Vaussais, seulement le notaire vient d'informer M. Eprinchard que Madame ROGARD a dépassé sa quotité disponible et qu'il conviendrait de verser aux petites filles de la défunte une somme d'environ 800 à 900€ pour se voir attribuer ce bien.

D'un commun accord les conseillers demandent à M. le Maire de renoncer à ce legs pour le compte de la commune et de signer toute renonciation en ce sens auprès du notaire chargé du règlement de la succession de Mme ROGARD.

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE LOCATION

Le contrat de location du cabanon du plan d'eau est à renouveler, après négociation avec M. et Mme STENGEL, le Conseil décide de renouveler ce contrat, en portant toutefois le montant du loyer à 200€ par mois augmenté de 30€ de charges, sans changement de la hotte, avec l'entretien des toilettes destinées aux clients du cabanon.

Il est ici précisé que sur les deux toilettes restants, un sera fermé pour incivilités et celui accessible aux personnes handicapées restera à disposition des promeneurs et pêcheurs du plan d'eau.

PROJET DE COURTS DE TENNIS COUVERTS

M. EPRINCHARD présente à nouveau le dossier soumis par le club de tennis de Sauzé-Vaussais qui envisage l'édification de courts de tennis sur le site communal du Puy d'Anché. Cette association demande à la commune une subvention de 40.000€ et le cautionnement d'un prêt d'environ 300.000€.

Après avoir débattu sur ce projet, et malgré le rapport des panneaux photovoltaïques devant couvrir ces courts, certaines incertitudes sont ressenties par les élus, notamment le manque de précision des partenaires financiers ; la non présentation d'une expertise comptable (personne neutre au projet), ce projet est porté aux voix à bulletin secret, il ressort du vote :

10 CONTRE
01 POUR
01 BLANC
02 ABSTENTIONS.

CREATION D'UNE AIRE DE JEUX

Un groupe de travail composé de : Mesdames Anne-Marie SALLES, Isabelle BOUCHEREAU, Marie Hélène PROU, va travailler sur la création d'une aire de jeux sur le terrain appartenant à la commune situé place de la Poste à proximité du groupe scolaire.

PRESENTATION DU BUDGET 2019 DE LA MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le budget 2019 de la médiathèque présenté par Madame CASTANEDA, de la manière suivante :

- Acquisition de documents à hauteur de : 10.000 €
- A titre de fonctionnement la somme de : 7.130 €

REMPLACEMENT DU STANDARD TELEPHONIQUE DE LA MAIRIE

Le standard de la Mairie étant devenu obsolète, il est décidé à l'unanimité par les élus, de le remplacer et ceux-ci acceptent le devis de la société :

JDPHONE 79 La Crèche, s'élevant à la somme de :..... 4.240,60€ TTC
comprenant : un standard Alcatel ; 7 postes téléphoniques ; un poste standard téléphonique.
Et un contrat de maintenance s'élevant par an à.. ... 552,00€ TTC

SIGNALETIQUE D'ENTREE DE BOURG

Un groupe de travail se composant de : Mesdames Isabelle BOUCHEREAU, Marie-Hélène PROU, Anne-Marie SALLES, est chargé par l'ensemble des membres du Conseil Municipal de travailler sur l'information à porter sur deux grandes toiles présentant le bourg de Sauzé-Vaussais aux entrées est et ouest sur la RD 948.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

M. EPRINCHARD donne connaissance aux conseillers d'une facture pour l'achat d'un poêle à déchets industriels s'élevant à la somme de : 1573€ HT
Afin que cette facture soit portée en frais d'investissement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Achat de matériel

- Pour la salle socio-culturelle : 10 tables pour un coût de 750€ TTC
- Pour la médiathèque et la salle socio-culturelle : 45 chaises pour un coût de ... 990€ TTC

2) Toiture du garage du manoir

Les agents techniques ont accepté de réaliser en interne la toiture du garage du manoir avant d'aménager l'intérieur en lingerie.

3) Défense de l'Hôpital de Ruffec

Une caravane de mobilisation passera à Sauzé le 04 avril prochain de 12h à 14h, des élus seront présents pour un soutien et une écoute.

4) Sécurité de l'accès au collège Anne Frank

M. Eprinchard rappelle que la Commune a déjà financé les protections d'accès au Collège sur le trottoir ; et lit aux conseillers l'étude juridique de la Préfecture :

« Le département est le responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre. Il lui revient d'en assurer le financement ».

Arrêt du conseil d'état n° 90899 du 15/05/1975. « Les trottoirs d'une route départementale traversant une agglomération situés au droit de cette route appartiennent donc au domaine public départemental qui a la charge de son entretien, de même que les caniveaux constituent un accessoire de la voie au droit de laquelle ils sont situés dès lors qu'ils collectent exclusivement les eaux pluviales ruisselant sur la chaussée... »

5) Coût des alarmes intrusion

M. EPRINCHARD rappelle aux élus le coût actuel du matériel anti-intrusion sur les bâtiments communaux et propose que les contrats soient revus.

Les élus municipaux décident de reporter cette question lors d'un prochain Conseil Municipal.

6) Signaleurs Tour Poitou Charentes

M. Hervé ARDOUIN informe le Conseil que la Fédération du Tour Poitou Charentes pour son passage dans Sauzé-Vaussais le 29 août 2019, demande 29 signaleurs. Il est décidé de répondre à la Fédération que nous autorisons le passage du Tour, mais que nous ne disposons pas du nombre de signaleurs demandés

La prochaine réunion du Conseil Municipal pour le BUDGET aura lieu le lundi 15 avril à 19h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 22 heures.